

# CAP Finistère

Penn Ar Bed



L'hebdomadaire de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste

habilité à publier les annonces légales et judiciaires - ISSN 1269-0791 - 0,50 euro

N° 1112

VENDREDI 9 OCTOBRE 2015

Dispensé de timbrage BREST CTC

## Un protocole important

Ce protocole important permettra des augmentations de salaire, en particulier pour les agents de la catégorie C. Le 2 octobre, en préambule du Conseil fédéral, qui s'est tenu à Brest, la ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, a pris le temps de présenter le protocole d'accord sur la rémunération des fonctionnaires qui sera finalement appliqué et de répondre aux questions des adhérents.



Les fonctionnaires vont être augmentés

En effet, l'absence de majorité pour valider ce texte a pu susciter des réactions. Un point d'indice représente un milliard d'euros. Il n'était pas possible, dans le contexte budgétaire, de l'augmenter de plusieurs points comme le demandaient certains syndicats.

«**Cependant, nous tenions à remettre à plat la grille de rémunération des fonctionnaires**», a expliqué la ministre de la Fonction publique.

Déjà, cette année, les fonctionnaires commencent à perdre du pouvoir d'achat. Sans réforme, d'ici quelques années, les professeurs seraient recrutés au SMIC. La situation était d'autant plus injuste que le système antérieur permettait aux très hauts fonctionnaires de bénéficier d'importantes augmentations tandis que ceux de la catégorie C étaient toujours laissés pour compte. Les rémunérations des fonctionnaires de catégorie A ont été gelées.

En reprenant la grille, il a été possible de favoriser les agents de la catégorie C. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, tous les fonctionnaires vont être augmentés.

Interrogée sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes la

ministre a précisé que cette question a été prise en compte dans les discussions sur les rémunérations. Les organisations syndicales, unanimement, ont voté l'accord sur l'égalité. Cependant, il faut bien admettre qu'il est mieux appliqué dans la fonction publique d'État que dans la fonction publique territoriale.

Pour la ministre de la Fonction publique «**nous avons changé de comportement vis-à-vis des fonctionnaires. Nous avons cassé une spirale descendante enclenchée à partir de 2010. La France reste l'un des seuls pays de l'Union Européenne à augmenter le nombre de fonctionnaires.**»

Pour la ministre, la fonction publique française reste une référence. «**Je me rend régulièrement à l'étranger pour inaugurer des écoles d'administration ou participer à des colloques sur la fonction publique, car nous sommes, à bien des égards, exemplaires dans le monde.**»

Souvent la droite essaye de comparer notre pays avec ses voisins. Mais comparaison n'est pas raison. Alors que la Grande-Bretagne est régulièrement citée en exemple par les libéraux, il faut savoir que ce pays consacre 11,5% de son PIB à ses fonctions publiques alors que la part française est de 12%.

CAP  
FINISTÈRE

26 B, rue Aristide-Briand  
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 8/10/2015



PRESSE  
URGENTE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

## Division

Est-ce pour faire parler de lui? Était-ce une commande de Marc Le Fur? Toujours est-il que le maire de Quimper, Ludovic Jolivet, s'est senti obligé de lancer une fausse polémique sur l'emplacement du siège de la CCI départementale. Fausse polémique car la loi prévoit que la métropole accueille ce siège.

Dans le rôle du médiocre ventriloque de Marc Le Fur, Ludovic Jolivet qui croyait sortir les marrons du feu a, au contraire, récolté une voilet de bois vert.

À ce petit jeu de la division, on ne peut pas dire qu'un perd et que l'autre gagne. Tout le Finistère perdrait à s'engager dans des polémiques stériles lorsque le temps est, au contraire, à la construction de coopérations dans des domaines comme les transports, la santé, l'enseignement supérieur.

Il y a tant à faire! Mais, campagne électorale oblige, la droite préfère cliver.

PS29

Chiffre de la semaine

500 000

C'est en km<sup>2</sup> la superficie supplémentaire du domaine maritime français depuis le 28 septembre. La France dispose du deuxième domaine maritime mondial.